

**PROCES-VERBAL
SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAILLEUL Charline ; BAYRAC Olivier ; BIZET Benoît ; BRIARD Marion ; DENIS Hélène ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie ; MEZIERES Sandrine.

Absents : ASSIMON Véronique ; DELAUNAY Cédric ; DUMENIL Gilles ; GERMAIN Philippe ; VALTER Benoît.

Absents excusés : //

Pouvoirs : BANON Sandrine à BAYRAC Olivier ; CLIQUENNOIS Romain à BRIARD Marion ; GILLARD Thierry à LEGRIS Laurence ; PERRIOT Matthieu à LENOEL Sophie.

Secrétaire : BAYRAC Olivier

DATE DE CONVOCATION : 28 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2023

ORDRE DU JOUR :

- Création poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe 35/35^{ème} ;
- Communauté de Communes approbation ou non du rapport CLECT ;
- Communauté de Communes convention SIMAU ;
- Association contournement sud de Caen – Motion ;
- Demande de subvention Projet Parc plan 5000 – city stade, skate parc ;
- Médiathèque – Financement DRAC : délibérations pour autoriser le Maire à demander des subventions D.G.D. à la DRAC (dossier opérations informatiques et numériques, dossier équipement mobilier et matériel, dossier acquisition de documents tous supports, dossier extension des horaires d'ouverture)
- Subvention monument Goodwood ;
- Subvention Association APSCE ;
- Adressage pharmacie ;
- Lotissement conflit ;
- Questions Diverses : *
 - Convention Commune et coopérative scolaire ;
 - Convention Commune / ESIVO

CREATION DE POSTE -2023-04-01 -

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, en raison des prescriptions et restrictions préconisées par la médecine du travail concernant l'agent en question, qui assure la gestion de l'Agence Postale Communale assurera des tâches de secrétariat, de comptabilité,

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée,

↳ **La création d'un** emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème}.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2023

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : : adjoint administratif territorial principal 2ème classe

- ancien effectif 2

- nouvel effectif 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE "SERVICE DE SECOURS ET D'INCENDIE » – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU SDIS – RAPPORT DE LA CLECT - 2023-04-02 -

Le Maire expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2022 actant le transfert au 1^{er} janvier 2023, de la compétence relative au versement de la contribution obligatoire au Service Départemental d'Incendie et de Secours, des communes membres à la communauté de communes,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C disposant que la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu le rapport de la Commission Locale chargée de l'Evaluation des Charges Transférées établie le 23 février 2023 (ci-joint),

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ou de désapprouver le rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour.

APPROUVE le rapport CLECT

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RELATIVE AU SERVICE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME – 2023-04-03 -

Le Maire expose :

Suite à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2022, le conseil communautaire a décidé par délibération n° 2023-021 datée du 23 février 2023 de revisiter la convention en vigueur entre les communes membres et la Communauté de Communes Vallée de l'Orne et de Odon (CCVO) afin, notamment, de permettre la consultation numérique des services (ABF / concessionnaires...) par le service instructeur.

Après avoir pris connaissance du projet de convention,

Il est proposé au conseil municipal de :

Dénoncer la convention en vigueur à compter du 30 avril 2023,

Approuver les termes de la convention applicable à compter du 1^{er} mai 2023,

Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour.

DENONCE la convention en vigueur à compter du 30 avril 2023

APPROUVE les termes de la nouvelle convention qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2023

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

FINALISATION DU CONTOURNEMENT SUD DE CAEN – PROPOSITION DE VŒUX -2023-04-04-

La réalisation du contournement Sud de Caen vise à une meilleure organisation des déplacements sur l'aire métropolitaine en venant notamment **décharger le boulevard périphérique**, aujourd'hui très encombré, d'une partie de son trafic. Elle doit également offrir une infrastructure adaptée pour les trafics d'échange et de transit provenant des autoroutes A 13, A 84 et A 88. Enfin, il s'agit également de désengorger les axes secondaires qui servent d'itinéraires de substitution.

Il s'agit de réaliser uniquement le chaînon manquant de 8.5 kms entre la RN 158 et la RD 613

La création d'un itinéraire de substitution permettrait de retrouver sur ces axes une circulation apaisée. Pour toutes ces communes et leurs habitants, la décharge du trafic routier et notamment des poids lourds constituera une amélioration sensible du cadre et de la qualité de vie (amélioration de la qualité de l'air et de l'ambiance acoustique le long de ces routes).

La décharge des axes routiers facilitera également les actions des collectivités territoriales pour repenser le partage de l'espace public au profit des modes de déplacements doux (vélo, marche à pied ,...).

Une attention particulière sera portée pour la réalisation de ce tronçon avec la prise en compte de critères environnementaux.

Alors que ce projet figure depuis plus de 25 ans dans les différents documents de planification, la réalisation du « chaînon manquant » n'est plus évoquée depuis une dizaine d'années donnant le sentiment d'abandon larvé qui n'est pas acceptable. **Il est donc temps de faire avancer ce dossier.**

Le conseil municipal de FONTENAY LE MARMION réuni en séance le 6 Avril 2023 interpelle Monsieur le Préfet de Région pour :

- L'inscription du contournement sud dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) ;
- L'organisation d'une réunion avec les co-financeurs dans les meilleurs délais associant la Société des Autoroutes Paris Normandie ;
- La communication d'un calendrier pour la mise en œuvre de ce projet incluant les études engagées par la DREAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 2 abstentions.

VALIDE la proposition de vœux et la mise en place d'une campagne de communication ;

INTERPELLE Monsieur le Préfet de Région pour le rendu du rapport et la composition du comité de pilotage.

PROJET PARC DEMANDE DU SUBVENTION PLAN 5000 – 2023-04-05 -

L'Agence nationale du sport vient de publier une note de service précisant les critères du plan en faveur de la création ou la rénovation de 5000 équipements sportifs de proximité et les modalités de financement pour 2023.

Un document-clé pour les collectivités et les acteurs du monde sportif qui souhaitent bénéficier de ce dispositif **Annoncé** par le président de la République le 14 octobre 2021, le plan visant à créer 5000 terrains de sport de proximité d'ici 2024 doit aboutir d'ici la fin de cette année. C'est donc pour faciliter son déploiement que l'Agence nationale du sport (ANS) a mis en ligne, vendredi 6 janvier, une note de service datée du 27 décembre qui précise les modalités de mise en œuvre de ce plan et les procédures de financement pour l'année.

Pour l'année 2023, l'objectif de l'ANS est d'attribuer quelque 109,4 M€, soit le solde des 200 M€ prévus au global. Un premier volet, de 23 M€, est géré au plan national. Il vise les projets multi-équipements, voire multi-territoires, portés par des Régions, des Départements, des fédérations, ligues ou comités sportifs, des associations nationales à vocation sportive, la Solidéo (au titre de l'héritage des JOP de Paris 2024) ou encore l'établissement public du parc de la Villette (qui accueillera le futur Club France lors des JOP 2024).

En 2022, 2129 équipements ont été réalisés dans le cadre de ce plan. Il en reste donc 2871 à construire ou rénover pour atteindre l'objectif présidentiel et même 4203 si l'on intègre les ambitions des conventions-cadres conclues entre l'ANS et les fédérations sportives.

La note de service de l'ANS acte donc l'ouverture du dispositif à tous les territoires, même si ceux classés en Quartier politique de la ville (QPV), en Zone de revitalisation rurale (ZRR) ou situés en outre-mer « sont

examinés en priorité ». C'est aussi le cas des territoires labellisés « Terre de Jeux » et des projets de terrain de sport à proximité ou au sein d'un établissement scolaire ou universitaire.

Dans ce contexte et dans le cadre de l'aménagement du Parc Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie

Le projet prévoit l'installation des deux équipements ci-dessous :

Le skate parc estimé à	39 000.00 Euros HT
Le city stade estimé à	76 000.00 euros HT
La subvention APCR attendue serait de	20 000.00 €
La subvention DETR attendue serait de	10 000.00 €
Autofinancement	23 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention à hauteur de 62 000.00 € soit 54 % du coût HT estimé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette demande.

MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC – INFORMATIQUE – NUMERIQUE - MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU – ACQUISITION DE DOCUMENTS TOUT SUPPORT - EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE - 2023-04-06 -

Madame LEGRIS explique à l'ensemble des élus les démarches effectuées pour l'équipement de la médiathèque :

INFORMATIQUE / NUMERIQUE : Conformément à un des objectifs de son PCSES la médiathèque mettra des équipements numériques à disposition des usagers. L'ensemble comprend le matériel informatique, les ateliers numériques, la console, l'écran tv et jeux vidéo pour un coût de 11 000.00 € HT.

MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU : Afin de faire de la médiathèque un lieu accueillant permettant convivialité et animations, le mobilier va être renouvelé. L'attention est portée aux assises et à l'espace convivial, ainsi qu'à la qualité et la mobilité du mobilier professionnel. Le fournisseur de mobilier MOBIDECOR-BOURGEAUD a été retenu pour une estimation à 55 000.00 Euros HT.

ACQUISITION DE DOCUMENTS TOUT SUPPORT : Concerne les livres pour une estimation de 6 000.00 €HT.

EXTENSION DES HORAIRES : La salariée passera à temps complet 35/35^{ème}. Les horaires d'ouverture au public en période de vacances seront quasiment les mêmes que ceux des périodes scolaires, afin de favoriser la fréquentation régulière et habituelles de la médiathèque. Le nouvel équipement proposera 22 h 30 d'ouverture contre 12 h précédemment. Les habitants de la commune sont nombreux à travailler dans l'agglomération caennaise et ne rentrent chez eux qu'assez tard c'est pourquoi 3 jours par semaine la médiathèque fermera à 18 h 30. Et un nouveau créneau sera proposé le mardi matin de 10 h 00 à 12 h 00, ce nouveau créneau pouvant également convenir aux retraité(e) s et ainsi favoriser les liens intergénérationnels. D'autre part le relais petite enfance pourra également être accueilli ponctuellement. Enfin 4 après-midis semaine la médiathèque ouvrira dès 14 h 30 afin de favoriser la venue des enfants des écoles. Des animations seront proposées sur les extensions d'horaires. Une communication sur ces nouveaux horaires sera faite. L'équipement RFID (automate prêts-retour, platine et étiquettes) va permettre de libérer du temps pour les animations. L'estimation pour la 1^{ère} année s'élève à 22 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Global de Décentralisation au montant le plus élevé possible.

SUBVENTION MONUMENT GOODWOOD -2023-04-07 -

Dans la perspective du 80^{ème} anniversaire de la libération de la Normandie et afin de poursuivre la transmission de mémoire le comité Goodwood propose une lecture historique des sites des batailles entre Caen et Mont-

Ormel qui ont contribué à la libération de la Normandie, en les mettant en perspective avec les sites concernés de Caen-Mémorial, Centre Juno Beach, Pegasus Bridge, Falaise Mémorial des civils, Mont Ormel, les cimetières militaires et des sites mémoriels.

Le site mémoriel en projet au bord de la RN158 concerne l'ensemble des opérations de la fin de la libération de Caen après le 9 juillet et l'avancée vers Falaise, l'encerclement des forces allemandes

Le futur mémoriel offrira une vue à 360 ° vers le nord de Caen, sur l'ensemble des 4 premières opérations vers le sud en direction de Falaise au départ de l'opération Tractable

Le comité Goodwood sollicite les collectivités pour obtenir une aide financière et aussi pour impliquer les élèves de nos écoles

Monsieur BIZET souhaite soumettre cette demande au conseil municipal pour une subvention de 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

ACCORDE une subvention de 400.00 € au comité Goodwood.

SUBVENTION ASSOCIATION APSCE -2023-04-08 -

Le vice-président de l'Association Plaine Sud de Caen Environnement a sollicité la commune de Fontenay le Marmion pour une subvention

Il justifie sa demande par l'engagement fort de l'association sur le territoire communal même si le siège social de l'association est à Freney le Puceux

Monsieur le Maire soumet cette demande au conseil municipal et lui demande un accord ou non pour ce versement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, et 2 abstentions.

ACCORDE une subvention de 200.00 € à l'association APSCE.

ADRESSAGE PHARMACIE – 2023-04-09 -

Monsieur le Maire expose la demande de la pharmacienne dans l'avancement du projet d'implantation d'une pharmacie et d'un cabinet médical rue de la république et afin que les branchements fibre puissent être réalisés en conformité.

Il propose d'attribuer le numéro 17 à la pharmacie et au futur cabinet médical,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

ACCEPTTE cette numérotation qui sera transmise aux intéressés et aux services de la poste

PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL – 2023-04-10 -

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil d'un projet de centrale photovoltaïque au sol « carrières de la Roche Blain » à cheval sur la commune de Fontenay et celle de Laize Clinchamps.

L'étude de ce projet sera réalisée par la société EREA INGENIERIE basée à Azay-le-Rideau (Indre et Loire) et porte sur les parcelles cadastrées AM 94 AM33 et ZL10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

AUTORISE la Société EREA INGENIERIE à réaliser les études et toutes démarches nécessaires au développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles en question.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile dans le cadre de ces démarches.

QUESTIONS DIVERSES

LOTISSEMENT LCV CONFLIT : Le conflit en question concerne un habitant du lotissement qui n'a pas respecté la hauteur réglementaire dans l'élaboration de son mur de soutènement. Malgré diverses rencontres, appels téléphoniques, et courriers de mise en demeure ces derniers n'ont pas obtempéré. Un rendez-vous avec le conciliateur a permis un accord selon lequel ils s'engagent à rabaisser le mur à 2 mètres et à effectuer un test de solidité par un expert agréé. Ils ont jusqu'en fin d'année 2023 pour agir. Il sera temps par la suite de se prononcer sur la procédure à suivre pour la collectivité.

CONVENTION ESIVO : Monsieur le Maire informe les élus que la convention de mise à disposition des équipements sportifs est signée.

CONVENTION ECOLE ELEMENTAIRE « LES HIRONDELLES » : Le convention concernant l'avance de trésorerie est signée.

CONSEILS D'ECOLE : Pas de remarques particulières si ce n'est le comportement des enfants et ce dès la maternelle. Le personnel communal a d'ailleurs constaté et évoqué ce point qui génère beaucoup de fatigue. Comment réagir, que mettre en place pour sensibiliser les enfants mais aussi les parents ? faut il supprimer les activités du midi ? Réduire le temps des récréations ?

TRAVAUX DIVERS : L'Electricité dans le nouvel atelier est faite.

Le diagnostic entrées/sorties de commune est en cours.

Rénovation énergétique G1 : l'appel d'offres est lancé, la visite du site a eu lieu le 5 avril.

Liste des délibérations traitées séance du 6 avril 2023 :

- 2023-04-01- CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE 35/35^{EME} ; APPROUVEE
- 2023-04-02 - COMMUNAUTE DE COMMUNES APPROBATION OU NON DU RAPPORT CLECT ; APPROUVEE
- 2023-04-03 - COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVENTION SIMAU ; APPROUVEE
- 2023-04-04 - ASSOCIATION CONTOURNEMENT SUD DE CAEN – MOTION ; APPROUVEE
- 2023-04-05 - DEMANDE DE SUBVENTION PROJET PARC PLAN 5000 – CITY STADE, SKATE PARC ; APPROUVEE
- 2023-04-06 - MEDIATHEQUE – FINANCEMENT DRAC : SUBVENTION DGD - INFORMATIQUES ET NUMERIQUE, MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU, ACQUISITION DE DOCUMENTS TOUTS SUPPORTS, EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE - APPROUVEE
- 2023-04-07 - SUBVENTION MONUMENT GOODWOOD ;
- 2023-04-08 - SUBVENTION ASSOCIATION APSCE ; APPROUVEE
- 2023-04-09 - ADRESSAGE PHARMACIE ; APPROUVEE
- 2023-04-10 – PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE ; APPROUVEE

Fin de séance 20 h 45

Le Maire
David GUESNON
Signature

Le Secrétaire de Séance
Olivier BAYRAC
Signature